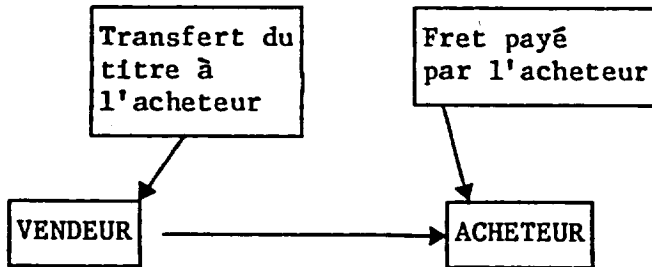


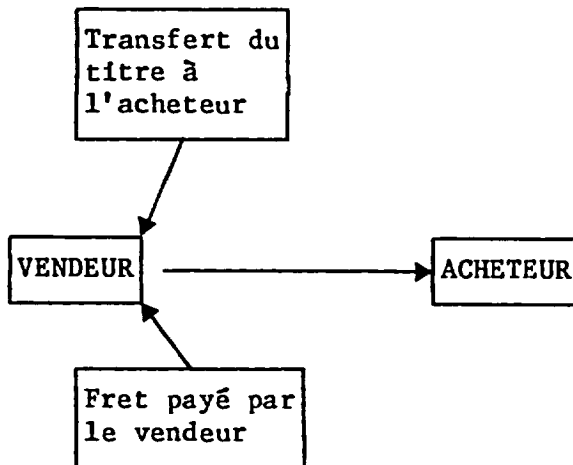
## EFFET DES CONDITIONS DE VENTE SUR LA DISTRIBUTION

### (1) Conditions de vente : F.O.B. AU DÉPART, FRET À L'ACHAT EN PORT D'Œ



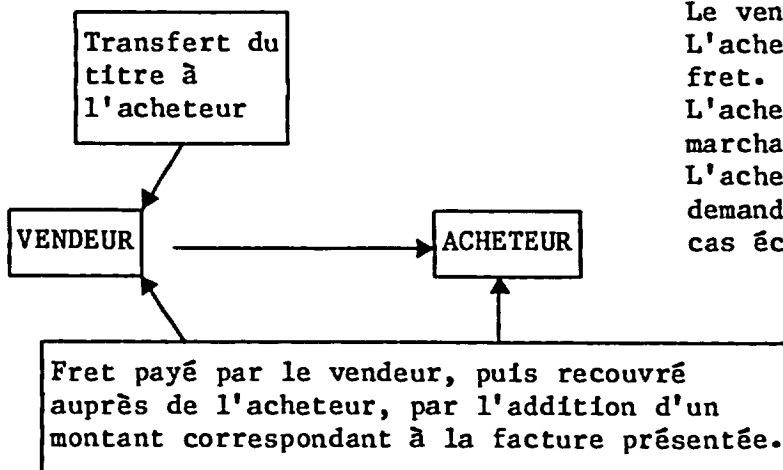
L'acheteur paie le fret.  
L'acheteur supporte le coût du fret.  
L'acheteur possède les marchandises en transit.  
L'acheteur présente une demande d'indemnisation (le cas échéant).

### (2) Conditions de vente : F.O.B., FRET À LA VENTE



Le vendeur paie le fret.  
Le vendeur supporte le coût du fret.  
L'acheteur possède les marchandises en transit.  
L'acheteur présente une demande d'indemnisation (le cas échéant).

### (3) Conditions de vente : F.O.B. AU DÉPART, FRET À L'ACHAT EN IMPUTATION



Le vendeur paie le fret.  
L'acheteur supporte le coût du fret.  
L'acheteur possède les marchandises en transit.  
L'acheteur présente une demande d'indemnisation (le cas échéant).

Source : Commission des transports des provinces de l'Atlantique